

Décision DG n° 2022-93 du 16/06/2022 - Cessation de fonction auprès du CSP Oncologie et hématologie de l'ANSM

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2019-313 du 12 juillet 2019 portant création du Comité scientifique permanent « Oncologie et hématologie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2019-314 du 12 juillet 2019 portant nomination du Comité scientifique permanent « Oncologie et hématologie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions de membres du Comité scientifique permanent « Oncologie et hématologie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé de :

- Madame BENE (Marie-Christine)
- Monsieur BENSADOUN (Jean-René)
- Monsieur BRAHMI (Mehdi)
- Madame EBERST-URBAN (Lauriane)
- Monsieur KOSMIDER (Olivier)
- Monsieur RICHE (Christian)
- Madame SAKHRI (Linda)

Article 2 : La Directrice médicale médicaments 1 est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 16 juin 2022

Caroline SEMAILLE
Directrice générale adjointe chargée des opérations